### République Française Département des Hautes-Pyrénées

### **COMMUNE D'AGOS-VIDALOS**

#### Séance du 3 février 2022

Date de la convocation: 28/01/2022

L'an deux mille vingt-et-un et les dix-sept décembres, à dix-huit heures trente minutes s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE :

<u>Présents</u>: Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMEYER, Patrick BATTISTON, Éric BOYER, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Didier VERGÉ

Représenté :

Alain MOYNET donne procuration à Jean-Marc ABBADIE

**Absent**: Dorian GALCÉRA

Secrétaire de séance : Marie-Sylvie LATAPIE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour,

Marie-Sylvie LATAPIE est désigné secrétaire de séance,

Ouverture de la séance à 18h30.

### DE\_2022\_01 - Avenant au bail du 30/09/2020 - SARL OLLINK

Monsieur le Maire donne lecture du bail de la SARL OLLINK qui se terminait le 31 décembre 2021.

Après avoir consulté le service juridique de l'ADAC, il est proposé de faire un avenant au bail dérogatoire jusqu'au 31 septembre 2023, en modifiant les conditions financières :

- Aux termes de l'avenant au 2ème bail dérogatoire (30 septembre 2023), une part variable indexée sur le chiffre d'affaires sera mise en place entre les deux parties, en plus de la part fixe.
- Un bail commercial sera rédigé.

A l'unanimité, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour la rédaction et signature de l'avenant.

# <u>DE\_2022\_02 – Demande d'achat de terrain – Entreprise Pyrénées</u> <u>Charpentes</u>

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'entreprise Pyrénées Charpentes qui souhaite augmenter sa surface de stockage près de la zone artisanale.

Pour ce faire, Monsieur LARROUY Christian, Directeur Général, se porte acquéreur de l'emprise de l'ancienne station d'épuration d'une superficie d'environ 3 000 m².

A l'unanimité, le conseil municipal mandate, Monsieur le Maire, pour préparer le dossier avec le géomètre et signer l'acte notarié au prix de 12 € H.T./m².

Une attention sera demandée à l'entreprise pour une bonne intégration paysagère.

#### DE 2022 03 – Règlement de collecte des déchets - approbation

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de collecte des déchets approuvé par le conseil communautaire de la CCPVG.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement de collecte applicable par arrêté municipal.

# DE\_2022\_04 – Loi climat et résilience et la zéro artificialisation des sols – Conseil Départemental

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Conseil Départemental ayant adopté le vœu intitulé « Zéro artificialisation des sols : les territoires ruraux et de montagne pénalisés ».

A l'unanimité, le vœu est approuvé par le Conseil Municipal.

## <u>2022/05 – Délibérations autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement</u>

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de

25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Précise le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

#### Achat d'un vidéoprojecteur

compte 2183

560€

 Indique que la dépense engagée sera inscrite au budget primitif 2022 aux opérations prévues.

#### DE 2022 06 – Travaux SDE – Chemin Du Labay

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de travaux du SDE pour les travaux publics sur le réseau Basse Tension avec la mise en souterrain des réseaux « Chemin du Labay ».

A l'unanimité, Monsieur le Maire est mandaté pour signer la convention.

#### DE 2022 07 – travaux SDE – renforcement du réseau électrique

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux demandes de certificat d'urbanisme ont été refusées par manque de puissance électrique sur le réseau de la Commune, haut d'Agos.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'inscrire auprès du SDE pour être retenu au fond de renforcement de l'énergie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à s'inscrire sur le programme des travaux.

### <u>DE\_2022\_08 - DE\_2022\_09 - Demandes de subventions au titre du Fonds d'urgence routier intempéries - décembre 2021 et janvier 2022</u>

Les inondations qui ont touché la commune les 10 et 11 décembre dernier et les 9 et 10 janvier, ont nécessité une mise en sécurité et une réfection des voiries de la commune.

Monsieur le Maire sollicite des membres de l'Assemblée l'autorisation d'établir deux dossiers de demandes de subventions au titre du Fonds d'urgence routier intempéries en faveur des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques.

Un premier devis pour la remise en état des équipements détériorés, établi le 13 décembre 2021, s'élève à 10 621,56 € H.T, 12 745.88 € T.T.C.

Un second devis établi le 12 janvier 2022, s'élève à 80 477.76 € H.T, 96 572.60 € T.T.C.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE les projets des travaux de réparation de la voirie,
- AUTORISE, Monsieur le Maire à déposer deux demandes de subvention du Département au titre du Fonds d'urgence routier intempéries.

### <u>DE\_2022\_10 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité – janvier 2022</u>

Les inondations qui ont touché la commune les 9 et 10 janvier dernier, ont nécessité une mise en sécurité et une réfection des rues et des bassins tampons de la Commune.

Monsieur le Maire sollicite des membres de l'Assemblée l'autorisation d'établir un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques.

Un devis pour la remise en état des équipements détériorés, établi le 12 janvier 2022, s'élève à 80 477.16 € H.T, 96 572.60 € T.T.C.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet des travaux de réparation de la voirie et des bassins,
- APPROUVE les travaux visant à restaurer les ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de 80 477.16 € H.T.
- AUTORISE, Monsieur le Maire à déposer une subvention de l'État au titre de la dotation de solidarité.

# <u>DE\_2022\_11 – Opération de conversion rétrospective de l'inventaire du Fonds LACRAMPE conservé à la bibliothèque communale d'Agos-Vidalos</u>

Mesdames Marie-Sylvie LATAPIE et Nathalie ESTEREZ présente la démarche et l'intérêt de la mettre en œuvre.

Pour ce faire, une convention tripartite sera signée entre le département, la Commune et « Occitanie livre et lecture ».

A l'unanimité, le conseil mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents.

Le coût de cette opération s'élève à 660 €, payable en 2 fois sur 2022 et 2023.

# <u>DE\_2022\_12 et DE\_2022\_14 – Demandes de subventions au titre de de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</u>

Dans le cadre de la programmation du Contrat de relance et de Transition Ecologique, Monsieur le Maire sollicite des membres du conseil municipal l'autorisation d'établir deux dossiers de demandes de subventions.

Le montant des travaux pour l'aménagement du carrefour giratoire s'élève à 76 656.88 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

• Coût total pour les travaux : 76 656.88 € (H.T) :

-	DSIL (55 %)	46 161.28 €
-	Conseil Départemental (15 %)	11 498.53 €
-	Autofinancement (30 %)	22 997.06 €

\_

Le montant des travaux, honoraires et études pour le raccordement de l'alimentation en eau potable de la commune d'Agos-Vidalos sur le syndicat des eaux du Bergons Argelès-Gazost – Ayzac-Ost annexes s'élève à 485 000 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

• Coût total pour les travaux : 485 000 € (H.T) :

-	DSIL (40 %)	194 000 €
-	Agence Adour Garonne (20 %)	97 000 €
-	Conseil Départemental (10 %)	48 500 €
-	Autofinancement (30 %)	145 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet de réaliser ces travaux.
- Approuve les plans de financement prévisionnels tels qu'indiqués ci-dessus,
- Sollicite les subventions de l'Etat au titre de la DSIL 2022.

# <u>2022/13 – Délibérations autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022,
- Précise le montant et l'affectation de la dépense d'investissement concernée :
  - Réfection voirie communale : Remise en état de diverses rues de la commune (Tri couche), suite aux inondations du mois de décembre

#### Compte 2151 12 746 €

 Indique que la dépense engagée sera inscrite au budget primitif 2022 aux opérations prévues.

# <u>Courrier ONF – travaux d'entretien des pistes et chemins forestiers du bergons</u>

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 695 € H.T et autorise, Monsieur le Maire à le signer.

#### Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Monsieur le Maire donne lecture du document SCOT en expliquant que les deux projets d'UTN ont été supprimés.

- Liaison CAUTERETS-LUZ,
- Liaison GAVARNIE-MOURGAT.

.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les modifications du SCOT.

### <u>Attribution De Compensation CCPVG – Révision Libre - 2022</u>

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de révision d'attribution de compensation (- 745 €).

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. CAMEL de l'ONF fournira à la Commune une clé de la barrière du Bergons
- Point sur les crues et les travaux de réparation
- Point sur la rupture du pont des Carreterres

- Débat sur la vitesse excessive dans la traversée du village
- Point sur les travaux de remise à niveau de l'automatisation des cloches à Agos
- Point sur les derniers raccordements de la fibre optique, Travaux génie civil sur le domaine public, chez M. Daniel MARCHAND

La séance est levée à 20 heures.

#### Feuille de clôture du conseil municipal du 3 février 2022

- DE\_2022\_01 Avenant au bail du 30/09/2020 SARL OLLINK
- DE\_2022\_02 Demande d'achat de terrain Entreprise Pyrénées Charpentes
- DE\_2022\_03 Règlement de collecte des déchets approbation
- <u>DE\_2022\_04 Loi climat et résilience et la zéro artificialisation des sols Conseil Départemental</u>
- DE 2022 05 Délibérations autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- DE\_2022\_06 Travaux SDE Rue Du Labay
- DE\_2022\_07 travaux SDE renforcement du réseau électrique
- DE\_2022\_08 Demande de subvention au titre du Fonds d'urgence routier intempéries décembre 2021
- <u>DE\_2022\_09 Demande de subvention au titre du Fonds d'urgence routier intempéries janvier 2022</u>
- DE\_2022\_10 Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité janvier 2022
- DE 2022 11 Opération de conversion rétrospective de l'inventaire du Fonds LACRAMPE conservé à la bibliothèque communale d'Agos-Vidalos
- DE\_2022\_12— Demandes de subvention au titre de de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- 2022/13 Délibérations autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- DE\_2022\_14 Demandes de subvention au titre de de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

ABBADIE Jean-Marc	BATTISTON Patrick	MAYSTRE Yves
MOYNET Alain Procuration à Jean-Marc ABBADIE	ASELMEYER Yves	BOYER Éric
DUMAS Jean-Luc	ESTEREZ Nathalie	GALCERA Dorian Absent
LATAPIE Marie-Sylvie	VERGE Didier	